



## Compte Rendu du Conseil Municipal Lundi 21 mars 2022 à 18h30

### 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24/01/2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

### 2 – Motion Hôpital de Montbrison

Une motion concernant le Centre Hospitalier du Forez a été élaborée par les maires de Montbrison et Feurs, co-présidents du conseil de surveillance du CHF et présidents des 2 communautés d'agglomération Loire Forez et Forez-Est. Devant l'inquiétude des personnels de santé qui demande une vraie politique de développement du Centre Hospitalier du Forez, le conseil municipal décide de les soutenir.

### 3 – Enquête publique France Bois Imprégnés (FBI)

Pour faire suite à la demande de la Société France BOIS IMPREGNES en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de ses activités dans la fabrication d'une gamme de bois destinés à l'aménagement extérieur sous la marque commerciale «DECOVERT », Madame le Maire précise que cette installation est soumise aux formalités d'enquêtes publiques qui se sont déroulées du 14 février au 18 mars 2022.

Le conseil municipal demande à la société de s'assurer que les panneaux qu'elle souhaite mettre en clôture sont bien antibruit et qu'un arrêté d'alignement soit demandé au Département ainsi qu'une déclaration de clôture en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société France BOIS IMPREGNES, sous réserve des avis favorables de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), de l'autorité environnementale et de notre commune.

### 4 – Maison LEROY

La procédure d'abandon manifeste de la maison Leroy, 60 Route du canal, arrive à son terme. Le curateur a missionné un notaire pour vendre ce bien qui sera acquis par un particulier. Cette maison étant en partie sur l'emprise du domaine public, il y a lieu de prévoir un arrêté d'alignement imposant la démolition de la partie sur rue pour permettre la création d'un trottoir.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### 5 - Vote des taux des taxes « ménage » 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le pourcentage de hausse des taux d'imposition : les taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 %. Ils seront donc de :

Foncier bâti	17.80 %
Foncier non bâti	36.34 %

Cette augmentation est approuvée à l'unanimité.

### 6 – Approbation des comptes administratif et de gestion

Après concertation avec Madame Annie FAVARD, Perceptrice, le compte administratif et le compte de gestion 2021 suivants ont été approuvés à l'unanimité :

Section fonctionnement	Dépenses	510 984 €
	Recettes	572 723 €

Excédent 2021 de 61 739 € auquel s'ajoute l'excédent 2020 de 123 148 €.

Excédent total de l'année 2021 : 184 887 €.

<b>Section investissement</b>	Dépenses	<b>364 294 €</b>
	RAR dépenses	<b>37 702 €</b>
	Recettes	<b>318 912 €</b>
	RAR recettes	<b>39 348 €</b>

**Déficit 2021 de – 45 382 € auquel s’ajoute le déficit 2020 de – 14 010 €.**

**Déficit total de l’année 2021 de – 59 392 €.**

Le conseil approuve à l’unanimité.

### 7 – Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l’exercice 2021, décide d’affecter les résultats de fonctionnement 2021 :

**Considérant** qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	61 738.92 €
Un excédent reporté de :	123 147.93 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>184 886.85 €</b>
Un déficit d’investissement de :	59 392.24 €
Un excédent des restes à réaliser de :	1 645.67 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>57 746.57 €</b>

**DÉCIDE** d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2021 comme suit :

Résultat d’exploitation au 31/12/2021 : Excédent	184 886.85 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	57 746.57 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	127 140.28 €

Résultat d’investissement reporté (001) : Déficit	59 392.24 €
---	-------------

Cette affectation est approuvée à l’unanimité par le conseil municipal.

### 8 – Vote du budget 2021

Le Conseil Municipal a voté à l’unanimité le budget primitif 2022 qui s’équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

<b>Fonctionnement</b>	<b>712 595 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>1 090 394 €</b>

Le conseil approuve à l’unanimité.

### 9 – Temps de travail (1607 heures)

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures annuelles.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

Notre commune appliquait déjà cette durée annuelle légale sans régime dérogatoire.

La préfecture nous a demandé de prendre une délibération pour valider ce temps de travail.

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DÉCIDE à l’unanimité** de mettre en place le temps de travail et d’adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

### 10 – Planning élection Présidentielle

Un planning a été établi pour les 10 et 24 avril 2022.